

Caisse Générale de Sécurité Sociale-Martinique

Rapport d'activité 2018

Prévention des risques professionnels



Actions directes



Formations



Partenariats

Caisse Générale de Sécurité Sociale
Martinique





Rapport d'activité 2018

Sommaire

LA SANTÉ AU TRAVAIL EN MARTINIQUE... EN BREF	4
PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS	5
MISSIONS	5
LES OFFRES DE SERVICE EN BREF	6
Le conseil et l'expertise	6
La formation des employeurs et salariés	6
Les aides financières	6
Assurance du risque professionnel	7
Réparation des Accidents du Travail (AT) et des Maladies Professionnelles (MP)	7
Services liés à l'accompagnement de certaines victimes d'accident et de maladie	7
Développement de la connaissance sur les trois missions de la branche	8
FAITS MARQUANTS 2018	9
Matinée Employeurs	9
LES RÉSULTATS CPG	10
ANNEXES	13
ORGANIGRAMME	14
ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION	15
ANALYSE DES ACTIONS DIRECTES PAR SECTEUR	15
SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ PRÉVENTION	16



LA SANTÉ AU TRAVAIL EN MARTINIQUE...EN BREF

La Direction des Risques Professionnels de la CGSS assure la santé et la sécurité au travail des salariés et des entreprises. Ses enjeux et missions : la prévention des risques, l'indemnisation des salariés victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles et la tarification des entreprises.

2018

DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



Prévention
Réparation
Tarification

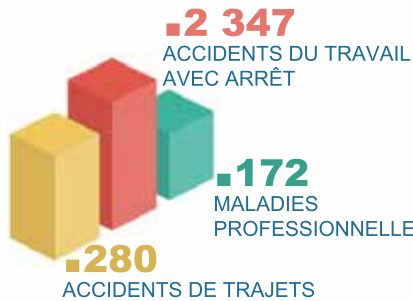
3 MISSIONS



34 AGENTS



////////////////////2018////////////////////////////////////CHIFFRES CLÉS////////////////////////////////////2018////////////////////////////////////



82%
DES ENTREPRISES
MARTINICAISES
ONT MOINS DE
10 SALARIÉS





PRÉSENTATION DE LA DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

■ MISSIONS

La Direction des Risques Professionnels (DRP) représente au sein de la CGSSM, l'Assurance Maladie - Risques professionnels.

Quelles sont ses missions ?

- Accompagner les entreprises afin de diminuer la fréquence et la gravité des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles (AT/MP).
- Assurer les risques professionnels des entreprises.
- Se prononcer sur le caractère professionnel d'un accident ou d'une maladie.
- Indemniser les salariés victimes d'AT/MP.
- Accompagner les victimes d'accident et de maladie, afin de faciliter leur retour à l'emploi, et de prévenir leur désinsertion professionnelle.
- Développer la connaissance sur les risques professionnels.



■ LES OFFRES DE SERVICE EN BREF

● **Le conseil et l'expertise en entreprises :**

- Accompagnement terrain des entreprises à risque ou à forte sinistralité, pour améliorer les conditions de travail ;
- Enquêtes après accident grave ou mortel en vue d'actions correctives ;

Chiffres clés

- 845 interventions ont été faites par les contrôleurs dans 349 entreprises

● **La formation des employeurs et salariés :**

- Animation de stages sur les méthodes de prévention des risques ;
- Conventionnement de sous-traitants prestataires afin de démultiplier l'offre de formation ;
- Contribution, en collaboration avec l'Éducation Nationale, à la formation initiale des élèves des lycées techniques et professionnels ;

Chiffres clés

- 70 stages proposés au catalogue
- 253 employeurs et salariés formés directement
- 13 500 formés par les organismes conventionnés par la DRP

● **Les aides financières :**

- Conseil sur les investissements à réaliser par les entreprises pour améliorer les conditions de travail ;
- Participation financière à leur achat : matériel, équipements de protection, formation, etc. ;

Chiffres clés

- 70 entreprises ont été aidées
- Montant global accordé : 876 000 €



● Assurance du risque professionnel

- Calcul et notification des taux annuels de cotisation AT/MP ;
- Information des entreprises sur les modalités de calcul de leur taux et sur les éléments qui constituent leur compte AT/MP ;

Chiffres clés

- 14 700 notifications de taux envoyées aux entreprises
- 50 millions d'euros de cotisations versées en moyenne chaque année

● Réparation des AT et des MP

- L'instruction des déclarations d'accident du travail et de maladie professionnelle.
- Calcul et versement des indemnités journalières dues aux victimes ;

Chiffres clés

- 26 000 pièces traitées : DAT, DMP, certificats et avis médicaux.
- 2 400 accidents du travail avec arrêt reconnu
- 172 maladies professionnelles reconnues
- Montant Indemnités Journalières ATMP : 6,7 millions d'euros
- Coût moyen d'un AT : 6 600 euros

● Services liés à l'accompagnement de certaines victimes d'accident et de maladie

- Détection de cas où le salarié peut éprouver des difficultés à reprendre le travail ;
- Prise en charge globale du salarié, afin de faciliter son retour à l'emploi et de prévenir sa désinsertion professionnelle ;
- Collaboration en réseau avec différents partenaires internes et externes.

Chiffres clés

- 113 salariés ont été détectés
- 65% d'entre eux ont au moins bénéficié d'une action



- **Développement de la connaissance sur les trois missions de la branche:**

- Élaboration et diffusion de documents et supports de communication ;
- Actions de marketing direct
- Organisation de conférences, réunions d'informations, manifestations grand public, ateliers ;
- Établissement de statistiques relatives aux accidents du travail et maladies professionnelles en Martinique ;

Chiffres clés

- 6 700 visites du site drp.cgss-martinique.fr
- 49 parutions médias



■ FAITS MARQUANTS 2018



● **Matinée Employeurs**

Les «Matinées Employeurs» sont des rencontres conviviales avec les entreprises, pour les accompagner dans la gestion administrative et financière de leurs risques professionnels.

Ces réunions sont organisées selon un format qui se veut court et simple : autour d'un **petit-déjeuner, une heure et demie d'information et**

de questions/réponses sur trois thèmes.

Le 18 octobre 2018, 50 participants ont donc assisté à la **Matinée employeurs 2018**, à l'ancien aéroport du Lamentin. Elle portait sur la prévention des lombalgies dans certains secteurs.



■ LES RÉSULTATS CPG

L'année 2018 a essentiellement constitué à poursuivre les actions du CPG 2014-2017 et à construire les plans d'actions régionaux du CPG 2018-2022 :

- PAR SECTORIEL : «Prévenir les risques liés à la culture des fruits tropicaux et subtropicaux»
- PAR TRANSVERSAL : «Agir dans les entreprises à forte sinistralité»
- PAR THÉMATIQUE : «Prévenir les risques liés aux relations humaines en milieu professionnel»

Les actions 2018 ont porté sur :

- La prévention des TMS
- La prévention des chutes dans le bâtiment
- La prévention du risque chimique et des cancers professionnels
- Les incitations financières : aides et injonctions
- Les expérimentations sur le risque routier
- Le développement du compte ATMP
- La fiabilisation des données ATMP
- La révision du classement des établissements
- L'information des entreprises sur la suppression du taux bureau
- Le délai moyen de règlement 1^{ère} IJ ATMP non subrogées

Tous les indicateurs 2018 ont été atteints

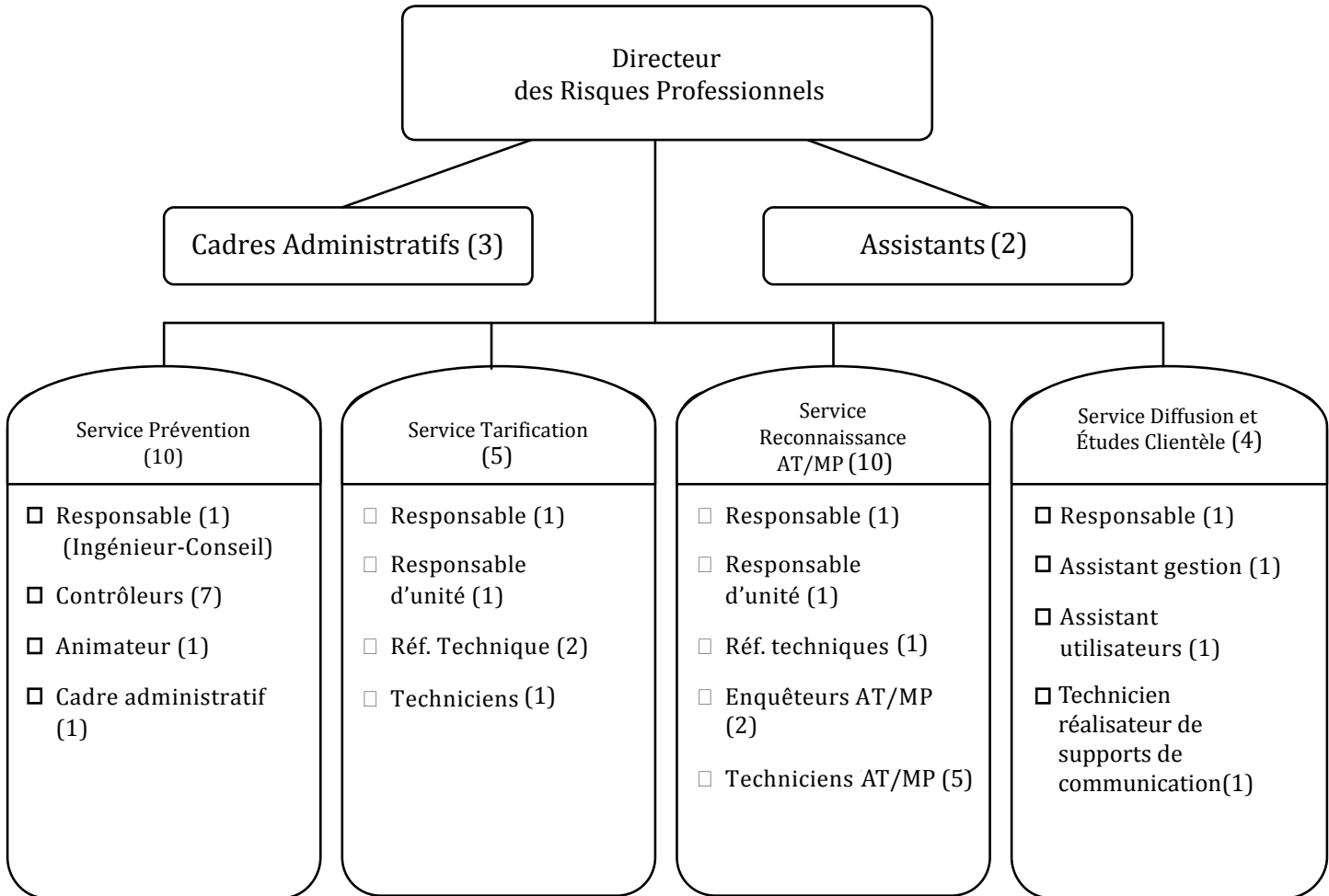
Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux d'atteinte des objectifs CPG ATMP	93%	96,8%	92,1%	98%	98%	100%



Annexes



■ ORGANIGRAMME au 31/12/2018





ACTIVITÉ DU SERVICE PRÉVENTION

- Analyse des actions directes par Secteur
- Actions au profit des entreprises :
- Actions directes

	Code Activité National	Nbre SE visitées	Nbre d'interventions	Temps passé en journée	% Tps passé/Tps total
A	Autres Interventions établissements fixes	148	208	73	3,76%
B	Autres interventions relatives aux chantiers	22	83	39	2,02%
C	Réunions CHSCT/CISSCT	69	169	92	4,77%
D	Enquêtes AT/MP	15	33	16	0,82%
E	Injonctions et Majorations	15	16	8	0,42%
F	Ristournes, subventions et récompenses	3	3	2	0,11%
G	Contrats de prévention et AFS	134	239	95	4,92%
H	Mesures physiques	23	46	13	0,67%
I	Prélèvements et analyses chimiques	28	48	16	0,83%
	TOTAL	455	845	353	18,29%



■ SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ PRÉVENTION

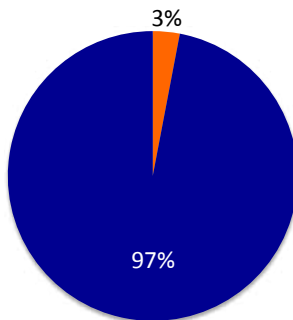
● CTN : 9 CTN

Chiffres clés :

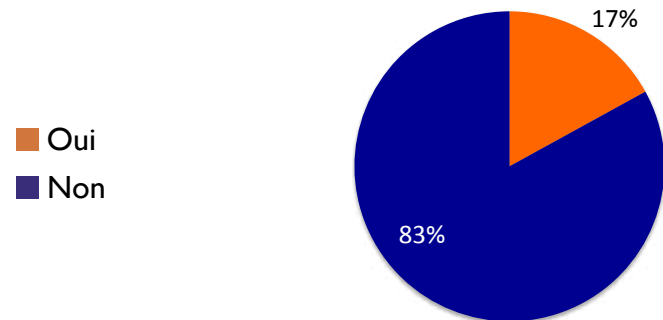
Nombre d'établissements :	13 401
Nombre de salariés :	90 466
Nombre d'accidents de travail :	2 347
Nombre d'accidents de trajet :	280
Nombre de maladies professionnelles :	172
Nombre d'établissements visités :	349

● SYNTHÈSE GRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ PRÉVENTION ANNÉE 2018

Part des établissements couverts par les visites

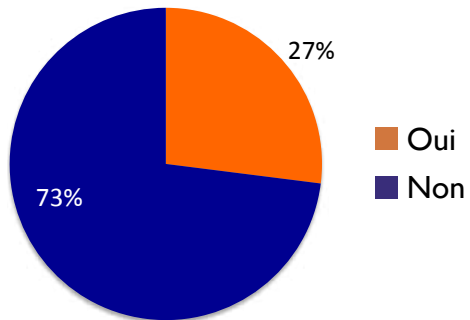


Part des salariés couverts par les visites





Part des établissements couverts par les visites



LES COORDONNÉES DE LA DIRECTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Secrétariat - renseignements sur les Aides Financières

Tél. 05 96 66 74 37

Secrétariat - renseignements sur les stages de formation

Tél. 05 96 66 51 33 - formation.atmp@cgss-martinique.fr

Service Prévention - contrôle et conseil-expertise

Tél. 05 96 66 53 35 - prevention972@cgss-martinique.fr

Documentation - Publications INRS, guides, affiches, etc...

Tél. 05 96 66 51 32 - documentation.atmp@cgss-martinique.fr


Service Tarification - Assurance du Risque Professionnel (cotisation AT/MP)

Tél. 05 96 66 75 55 - tarification.atmp@cgss-martinique.fr

Service DEC (Diffusion et Études Clientèle)

Tél. 05 96 66 51 46

Service Reconnaissance AT/MP (instruction des déclarations d'AT/MP)

 reconnaissance.atmp@cgss-martinique.fr

Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Tél. 05 96 66 76 20 - e-mail : pdp@cgss-martinique.fr

E-mail prevention972@cgss-martinique.fr

Site www.drp.cgss-martinique.fr

Fax 05 96 51 81 54

Adresse Place d'Armes 97210 Le Lamentin cedex 2